

AVIS DE CONSULTATION
N°12/DM/2026
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX (02) MOTOPOMPES ANTI
INCENDIE TRACTABLE POUR EAU DE MER

L'Entreprise Portuaire de Bejaïa lance un avis de consultation pour la sélection d'un partenaire cocontractant en mesure de procéder à la fourniture et livraison de deux (02) motopompes anti incendie tractable pour eau de mer.

Les sociétés, établissements et opérateurs intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « EPB », Direction Maintenance, sise au **13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaïa**.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à :

ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA,
Siège social : 13, Avenue des frères Amrani 06000 Bejaïa

Les offres doivent comporter une offre technique une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que la mention « **TECHNIQUE** » ou « **FINANCIERE** », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante : **(L'anonymat concerne le pli extérieur)**

Soumission :
AVIS DE CONSULTATION N°12/DM/2026
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX (02) MOTOPOMPES ANTI
INCENDIE TRACTABLE POUR EAU DE MER
« NE PAS OUVRIR »

Pièces exigées dans le dossier d'avis de consultation :

OFFRE TECHNIQUE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La déclaration à souscrire
- Le cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé avec la mention « lu et accepté »,
- Une copie de l'extrait d'inscription au registre de commerce.

OFFRE FINANCIERE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La lettre de soumission dûment remplie et visée.
- Devis quantitatif et estimatif signé avec cachet de la société.

La date limite de dépôt des offres est fixée au : **21/09/2026 à 13h30**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique, au siège de l'entreprise, et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **21/09/2026 à 13h30**.

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Toute offre parvenue en retard ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée.
Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **quatre-vingt-dix (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.